

« La vie est un cadeau ». Ma vie ne ressemble en rien à un cadeau. Jusqu'à maintenant elle a été douloureuse et aujourd'hui, elle est une lutte pour me reconstruire. Elle a été brisée par des violeur et ses acolytes le patriarcat et la culture du viol. 5 ans après #metoo, les voix se sont libérées. A quand le #çanarriveraplus !

### **Problème de définition légal : légiférer le consentement et recentrer la définition du viol autour de la victime**

Quand je témoigne l'avoir repousser à maintes reprises avec des gestes tout en disant NON, quand nous en reparlions et que je lui disais que je ne voulais pas, quand ensemble nous avons acté un cadre qui excluait la pénétration... Je disais clairement NON et ils étaient ignoré. Quand j'étais enfant, sidérée, je n'ai pas pu dire non.

Le problème de base dans la loi française est que la définition du viol est obsolète. Voici sa définition de *«tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise»*.

Cette définition du viol ne prend pas en compte la notion de consentement libre et éclairé *mais exige le recours à la violence, contrainte, menace ou surprise»*. *Un non c'est non, mais un oui avec toutes ses capacités, sa maturité, c'est ça le consentement !*

Cette définition du viol reste défini selon le point de vue de l'auteur avec une conception de la sexualité phallocentrée.

Les conséquences se lisent dans les chiffres.

En France, chaque année, **84 000 femmes et 14 000 hommes de 18 à 75 ans sont victimes de viol** ou de tentative de viol. Un chiffre en deçà de la réalité, car il ne tient pas compte des mineurs, fréquemment victimes. On estime qu'une victime sur dix porte plainte : seule une plainte sur dix aboutit à une condamnation.

Faire évoluer la loi !

Légiférer le consentement et l'âge du seuil de non-consentement

Redéfinir la sexualité autrement que comme une pénétration : une fellation, un cunilingus sont des actes sexuels

Recentrer la définition du viol autour de la victime

### **Pourquoi cette impunité ?**

Une impunité sociale.

Un peu d'histoire, il n'y a pas si longtemps la société était fortement hiérarchisée (ou encore plus que maintenant;) et profondément inégalitaires : les hommes avaient plus de droits que les femmes et les enfants et même des droits sur elleux. Les violences sexuelles commises sur des femmes ou des mineurs étaient légitimes puisqu'elles étaient constitutives du pouvoir masculin.

Le statut et la place des victimes est donc très récente mais la société et les mentalités peinent à évoluer.

Regarde autour de toi et vois ces 95 000 femmes victimes, traumatisées, pas entendues ni reconnues qui survivent à côté de toi. Prends le temps de les écouter parce que d'un viol, un meurtre psychique, on vit avec tous les jours et pour vivre avec en paix c'est long !

## **Le « vrai viol »!**

Je n'ai pas été violée ou agressé par un inconnu bizarre avec un couteau dans une ruelle. Ils ne m'ont pas frappé, maintenu, il n'ont pas déchiré mes vêtements. C'était mon frère, mon oncle, mon conjoint, mon partenaire sexuelle, mon ostéopathe... Désolée si ce n'était pas assez trash ! Si 100 000 personnes sont victimes de viols chaque année, que 95 % des auteurs de viols sont des hommes cis, qu'une plainte sur dix aboutit alors de nombreux violeurs sont en liberté et continue leur vie en toute impunité. Adèle Haenel le dit très bien : *«Les monstres, ça n'existe pas. C'est notre société. C'est nous, nos amis, nos pères»* Regarde de nouveau autour de toi, c'est ton voisin, ton meilleur ami, ton frère, ton père...

Et ils sont respectés socialement, blancs, avec un emploi, sans addictions ni casier. Dans chacune de leurs auditions, les agresseurs s'évertuent à démontrer quel citoyen modèle, homme respectueux et soutenant ils incarnent dans la société. Les études montrent qu'ils proviennent de classes sociales et de professions très variées, que ce sont souvent des hommes bien intégrés à la société, des pères de famille.

A toutes les étapes de la chaîne judiciaire, plus un viol se rapproche du cliché du «vrai viol», plus il sera traité favorablement. La sociologue Véronique Le Goaziou a analysé des cas qui ont été jugés aux assises, et montre que les viols commis par des inconnus y sont surreprésentés. Quand les violeurs sont des conjoints, il est rarissime que l'affaire passe devant une cour d'assises. Les blessures favorisent également le traitement judiciaire, avec l'idée qu'un vrai agresseur utilise une arme, emploie sa force physique. Enfin, le profil du violeur joue : s'il est d'origine populaire, non blanc, l'enquête a plus de chances d'être approfondie.

Enlevons de notre imaginaire, l'image du violeur véhiculée par les médias ; Le violeur, c'est l'autre : le «fou», le «mec en manque de sexe», le «jeune de banlieue» !

## **La culture du viol**

Rappelons nous d'une chose : qui légifère, qui juge ? Des hommes cis hétéro imprégnés de la culture du viol et du patriarcat ! Beaucoup de célébrités ou hommes politiques accusés de violences sexuelles continuent leurs carrières : Roman Polanski, Donald Trump, Patrick Bruel, Gerald Darmanin ... Comment pouvons nous avoir confiance en une évolution si les personnes qui sont censées changer les choses sont elles mêmes ancrées dans ces dynamiques oppressives.

Monsieur le procureur vous justifiez les viols conjugaux en raison de « ma sexualité et de ma relation compliquée à mon corps », vous justifiez l'inceste par le fait qu'« il manquait de discernement (alors qu'il avait 13 ans) parce que son discernement était altéré par son immaturité au moment des faits et le contrôle de ses actes entravés en lien avec des pulsions pubertaires ». Ca me rappelle une histoire de jupe trop courte ou de haut qui laisse entrevoir un nombril...

Pourquoi l'audition portait pour les 3/4 sur l'ensemble de ma sexualité, de la première fois jusqu'à aujourd'hui ? La sienne, non !

La culture du viol s'imisce dans nos sociétés dès lors que l'on genre un être humain homme ou femme. Ces étiquettes engendrent des stéréotypes de genre hétéronormé. Pour les personnes avec une vulve : prendre le rôle du « care », s'adapter à l'autre, ne pas déranger, plaire au sexe opposé. La femme doit se montrer, faible, fragile, avec moins

de force musculaire et de capacité de défense. En ayant intégré l'ensemble de ces injonctions, en sourdine il est dit « pour survivre, il faut te soumettre. »

Pour lutter contre les stéréotypes et les idées reçues des personnels de justice et de tous les professionnels qui accompagnent les victimes dans leur parcours judiciaire, les formations systématiques et plus approfondies sur les violences sexuelles, le traumatisme et ses conséquences, le stress post traumatique, l'emprise et le sexisme sont indispensables.

La justice est à l'image de notre société. Une éducation dès le plus jeune âge sur le sexisme, les stéréotypes de genre et la culture du viol est indispensable. Croyez moi ce processus est partout : des médias jusqu'au cours de récréation.

### **Parole contre parole, comment résoudre ce problème ? Présumé innocent !**

Les avocats ou le système judiciaire, pour justifier les violences sexuelles, ont orienté les auditions de mes agresseurs sur des sujets comme l'argent, ma sexualité (délurée évidemment, « elle l'a bien cherché »), attirer l'attention...

*Réparation* Et bien oui parce que j'estime qu'un acte qui a orchestré ma vie, fait vivre d'autres violences sexuelles, atteint ma santé physique et psychique, m'empêche de travailler, d'avoir une sexualité et des relations amoureuses... et qui coûte très cher en thérapies, psychologues pour survivre et espérer vivre, ça mérite réparation et notamment financière. A l'heure actuelle, les victimes payent pour ce qu'on leur a fait vivre au sens propre comme au figuré et engendre régulièrement une situation précaire.

Aveux ou non

Il reconnaît mais c'est quand même la victime et sa sexualité qu'on pointe du doigt ! Il ne reconnaît pas et c'est la puberté, la jupe trop courte, l'alcool... qui est responsable ! Update aveux ou non, c'est du pareil au même ! suffisent pas à être reconnu coupable

### *Stress post traumatique, les symptômes sont des preuves*

Dans la justice, il n'y a pas vraiment de parole contre parole, mais du dossier contre dossier. On ne peut pas calquer les preuves uniquement sur le nombre de coups, de blessures, de jours d'incapacité de travail. D'autres façons d'enquêter existent, en ayant recours aux témoins, aux autres victimes d'un violeur, entendre les proches à qui la victime s'est confiée, si elle souffre de troubles psychiatriques qui peuvent résulter de violences sexuelles, si l'homme accusé a l'habitude d'avoir des propos ou des gestes à connotation sexuelle avec les femmes. Créer ce faisceau d'indices et de témoignages est efficace. Il également temps de prendre en compte les preuves immatérielles des expertises psychologiques, des conséquences dans la vie des victimes. Les psychiatres et médecins spécialisés dans les violences sexuelles font aujourd'hui naturellement le lien entre un vaginisme, une personnalité borderline, un état de stress post traumatique, des troubles alimentaires, des addictions... avec les violences sexuelles. Pourquoi la justice ne le fait pas ?

### **Les délais**

Les délais pour avoir le retour de la justice sont d'un an, un an et demi, 5 ans, 14 ans... Les victimes ne sont pas tenues au courant. Pour savoir ce qui se passait ou savoir si une décision avait été prise, elle doit elle même faire la démarche auprès des parquets.

Le manque de moyens financiers rend également les délais des procès très longs : donnons aux magistrats, aux policiers, les moyens de bien faire leur travail.

Les délais de prescription doivent être supprimés. Là encore penchons nous sur la théorie du psychotrauma ; il existe des amnésies traumatiques, de l'évitement parce que c'est trop souffrant, le courage et la force de libérer sa parole, de peut être porter plainte... Un trauma est un événement qui n'a plus de lien avec le temps, il est tout le temps là en suspens et refuse d'être archivé par le cerveau. La justice doit prendre en compte cette composante de non temporalité dans les situations traumatiques.

### **La réponse carcérale sans thérapie, éducation, pédagogie**

J'ai besoin de justice, de rétablir la justice dans ma tête ; il est coupable et pas moi. Ce n'était pas de ma faute. Elle m'aurait permis de me sentir entendue, reconnue dans mon vécu et ses conséquences.

C'est aujourd'hui la seule réponse que la société propose aux victimes. Il est temps d'évoluer ou de proposer d'autres alternatives ; la justice restaurative, une injonction de soin pour prendre conscience, mesurer et ne plus recommencer.

Chère justice Non seulement vous me rendez coupable et en plus vous les légitimer dans le fait que leurs actes n'étaient pas graves. Ils peuvent continuer leur vie en toute impunité et continuer à faire vivre ça à d'autres femmes.

J'ai fait appel à la justice pour me protéger, pour être entendue, reconnue dans la souffrance que j'ai vécu, pour qu'il soit sanctionné pour le mal qu'ils m'ont fait, pour que ça n'arrive plus aux autres...

Je ne qualifierai plus cette institution de Justice mais d'une institution malade qui protège les violeurs et rend coupable les victimes. J'ai été victime de viol par 3 hommes mais j'ai aussi été victime de viol par la justice.